je suis sûr aussi que leurs actes ont influencé le prix du beurre en 1932, et qu'ils ont été mêlés à cette question qu'on a soulevée dans cette Chambre à deux ou trois reprises depuis le commencement du débat.

M. BAKER: C'est avec raison que nous avons protesté quand vous avez permis au beurre de la Nouvelle-Zélande d'inonder le marché canadien.

L'hon. M. GARDINER: On a répété en maintes circonstances que les députés de notre groupe—je n'étais pas ici et je n'ai pas eu l'honneur de voter avec eux-votèrent contre l'accord commercial avec la Grande-Bretagne en 1932, quand ils votèrent en faveur d'une résolution, présentée par M. Coote, qui établissait un rapport entre l'accord et les prix alors en vigueur pour ces produits, et quelque chose qui était survenue l'année précédente quand le Gouvernement canadien refusa de faire ce qu'accomplissaient presque tous les autres pays qui faisaient avec la Grande-Bretagne le commerce des produits agricoles. Ces pays lièrent le sort de leur change à celui de la livre sterling anglaise, et si le Canada avait fait cela en 1931, nous aurions réduit le montant d'argent requis pour payer la dette des cultivateurs canadiens. Cette dette aurait pu être réduite de 30 p. 100 si le gouvernement canadien avait suivi l'exemple des autres pays sous ce rapport. Autrement dit, depuis cette date jusqu'à maintenant, point n'aurait été besoin d'adopter les diverses lois concernant le remaniement de notre dette. Ces lois auraient été inutiles si le Gouvernement canadien avait fait exactement ce que plus de vingt autres nations firent en liant le sort de leur dollar à celui de la livre sterling anglaise. Mais il fallut à nos amis une année entière pour se rendre compte du dommage qu'ils avaient causé. Comme résultat de leur inaction, les prix de nos produits agricoles tombèrent au point indiqué par les chiffres que j'ai fournis à la Chambre. Ils fléchirent d'année en année jusqu'à ce qu'ils devinrent dérisoires, et quand le Gouvernement fut obligé de conclure un accord commercial pour raviver le commerce canadien, il basa son attitude non sur le principe d'une plus grande liberté de commerce entre le Canada et la Grande-Bretagne, mais sur l'enrayement du commerce entre la Grande-Bretagne et certains autres pays. C'est ce que signifiait la déclaration faite l'autre jour, à l'effet que n'eût été le genre d'accord conclu en 1932, nous aurions été en mesure de rédiger un accord différent aujourd'hui.

M. MacNICOL: Le ministre parle d'une manière incohérente. Le Gouvernement peut-il s'attribuer quelque mérite si le prix de la ferraille est aujourd'hui de \$26 la tonne?

L'hon. M. GARDINER: Je laisse à mon honorable ami le soin de parler de cette question. Il parle au nom des usagers de fer de rebut, mais moi je parle au nom des gens qui produisent ces denrées particulières. Voici quelle est la situation. Nous avons fait le commerce de ces produits dans ce que nous pouvons appeler un nouvel esprit commercial, sinon une politique entièrement nouvelle. Nous avons fait tout ce qui était possible pour conclure un nouvel accord avec la Grande-Bretagne en vue d'éliminer les articles qui faisaient l'objet d'un engagement et de changer la politique qu'on avait infligée à tout l'Empire à l'époque. Il est tout probable que lorsque nous aurons conclu un ou deux autres accords, nous reviendrons dans la situation que nous occupions antérieurement à l'avènement au pouvoir de l'ancien gouvernement, et à mesure que nous avancerons, nos produits de la ferme se vendront de plus en plus dans les différentes parties de l'Empire, et les consommateurs canadiens pourront payer et consommer une plus grande proportion de nos produits agricoles.

Il y a deux raisons pour lesquelles on emploie les huiles végétales actuellement au Canada. Une des raisons est que l'on peut les mettre en paquets commodes et les garder sur les étagères; ils ne sont pas aussi susceptibles de détérioration que les produits animaux destinés à des utilisations semblables. L'autre est celle-ci. La qualité du beurre produit au Canada s'est grandement améliorée. Il est notoire que les méthodes de classement inaugurés par les gouvernements provinciaux, avec l'appui du gouvernement fédéral, ont relevé la qualité de notre beurre et de notre fromage, et il en est résulté une plus forte consommation de notre beurre. Il se consomme plus de beurre aux tables de la nation et moins dans la préparation de mets. Notre beurre sert de plus en plus aux fins auxquelles il est destiné. En effet, dans toutes les parties du monde, le beurre canadien est considéré comme de première qualité; il s'agit, bien entendu, du meilleur beurre produit par nos fabriques. En conséquence, il se vend plus cher. On s'en sert de moins en moins pour les fins culinaires et de plus en plus comme beurre. Par suite de sa meilleure qualité, le public en achète davantage. Cette année, nos cultivateurs ont trouvé un plus fort débouché domestique et ils en ont vendu 12 millions de livres de plus que l'an dernier.

Je demanderai à la Chambre plus tard de voter une somme plus élevée que l'an dernier pour stimuler la vente de nos produits agricoles. Je dirai aux honorables députés qui ont discuté la question que le ministère de l'Agriculture entend suivre le programme es-